

LIVRAISON A :**MAIRIE DE THONES**

Place de l'hotel de ville

74230 THONES

DEVIS A :**MAIRIE DE THONES**Pierre BIBOLLET
Place de l'hotel de ville

74230 THONES

Affaire n° : MAI23259

Conditions générales de vente ci-jointes

Référence	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant H.T.
PRESTA-0100	CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUEL ÉCRANS LED Client : Ville de Thônes Site installation : Thônes Matériel : 1 écran LED : WA-300x200-SMD6-0 Date d'installation : 06/ 08/ 2018 1 écran LED : 2.32 m²-2016x1152-SMD6-0 Date d'installation : 26/ 12/ 2019 CONTRAT DE MAINTENANCE MATÉRIEL Une visite de maintenance préventive annuelle sur site Changement de pièces si nécessaire Pièces et main d'œuvre incluses pour l'écran LED Hors PC, modem et matériel du commerce Diagnostic à distance inclus Télémaintenance incluse Assistance téléphonique Date de début du contrat CMA-MAT : 27/ 12/ 2023 Date de fin du contrat CMA-MAT : 26/ 12/ 2024 CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIELLE MODE LICENCE SERVEUR CLIENT Pack maintenance (corrective et évolutive) Avec mise à jour DATA et assistance Licence Serveur Pack maintenance (corrective et évolutive) Avec mise à jour DATA et assistance Licence Viewer Date de début de contrat CMA-LOG : 27/ 12/ 2023 Date de fin du contrat CMA-LOG : 26/ 12/ 2024	2,00	1 750,00	3 500,00
PRESTA-0100	Remise commerciale	-2,00	250,00	-500,00

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 074-217402809-20231123-THDEC23106-AU



Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant HT

Nos ventes sont soumises à l'ensemble de nos conditions générales de vente figurant au verso et notamment à la clause de réserve de propriété (loi n°80335 du 12/05/1980): les articles fournis par JSG TECHNOLOGIES restent sa propriété jusqu'à ce que le client se soit intégralement libéré de la totalité des sommes dues. Toute facture n'ayant pas été réglée à échéance, même partiellement, sera majorée d'une pénalité de retard s'élevant à 3 fois le taux de l'intérêt légal, conformément aux dispositions du code de commerce en date du 1/01/2009 et donnera lieu de plein droit au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€, en application de l'article L441-6 du Code de commerce. Nos factures sont payables au comptant à la livraison, sauf accord particulier entre les parties. Le délai de règlement maximum accordé par JSG TECHNOLOGIES ne dépassera pas 30 jours nets. En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. En tant que membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale, le règlement des sommes dues par chèque est accepté.

BON POUR ACCORD	Règlement	Montant	Total HT	3 000,00 €
		3 600,00 €	Total TVA	600,00 €
Date : / / Nom :			Total T.T.C.	3 600,00 €
Cachet commercial + Signature			Net à payer	3 600,00 €

Société à responsabilité limitée au Capital de 500 000,00 €
SIRET : 41971352400033 RCS : TOURS B 419 713 524 Code APE : 2829B